

UNESCO
COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE INTERNATIONALE - COI

**ATELIER TECHNIQUE SUR LA VULNERABILITE COTIERE EN AFRIQUE
CENTRALE**

LIBREVILLE, 5 - 7 NOVEMBRE 2019

COMMUNIQUE FINAL

I- PRESENTATION

Organisé par la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) UNESCO et avec l'appui du Gouvernement de la République Gabonaise, l'atelier sous régional sur la vulnérabilité Côtière des États de la sous-région Afrique Centrale et Équatoriale s'est tenu du 05 au 07 Novembre 2019 dans la salle de conférence de l'Hôtel Park Inn à Libreville.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture ont été placées sous le patronage du Représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, qui avait à ses côtés, le Représentant du Chef du Bureau UNESCO Libreville.

II- CEREMONIE D'OUVERTURE

Trois allocutions ont été lues au cours de la cérémonie d'ouverture, à savoir :

- Le mot de bienvenue du Commissaire Général du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST), Représentant le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Professeur Daniel Franck IDIATA ;
- Le mot du Chef de Bureau à Libreville Représentant de de l'UNESCO au Gabon, lu par Monsieur Thierry P. NZAMBA NZAMBA assurant son intérim ;
- Le mot de circonstance du Spécialiste de la COI UNESCO, Monsieur Alejandro Iglesias Campos

III- DES PARTICIPANTS

Des participants venus des pays ci-après ont pris part aux travaux : de la République du Cameroun, la République du Congo, la République Gabonaise, la République de la Guinée Équatoriale, la République Démocratique du Congo, la République d'Angola et la représentation de la République de Sao Tomé et Princes à Libreville.

IV-DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

1- DU PANEL DE CONFERENCIERS

Après la cérémonie d'ouverture, l'Expert international, Spécialiste de programme de gestion côtière de la COI-UNESCO Mr. Alejandro Iglesias CAMPOS et les deux Experts Consultants de la COI UNESCO sur la vulnérabilité côtière : Mrs Ibukun Jacob ADEWUMI & Joel KAMDOUN NGUEUKO, ont tour à tour conduit les travaux de l'atelier technique sur la vulnérabilité côtière en Afrique Centrale.

2- DES EXPOSES ET DEBATS

Au 1^{er} jour de l'atelier, les exposés de l'atelier ont commencé par un rappel des objectifs et la méthodologie pour le bon déroulement des travaux.

Le Spécialiste de programme de gestion côtière de la COI-UNESCO a fait sa communication sur la décennie des océans et sur la vulnérabilité des écosystèmes marins et côtiers. Il a insisté sur :

- (1) Le renforcement des capacités institutionnelles des Etats membres ;
- (2) La vulnérabilité côtière et les risques inhérents aux zones côtières et aux milieux marins ;
- (3) L'information sur le développement des systèmes d'information géographique.

Les participants ont ensuite suivi la communication des consultants de la COI-UNESCO sur les profils côtiers des Etats de la sous-région. Les échanges ont permis d'améliorer et d'amender les informations et données qui préfiguraient dans les rapports.

Ces profils constituent un cadre logique référentiel (matrice) pour l'évaluation préliminaire de la vulnérabilité côtière qui affecte les pays de la sous-région.

Après cet exposé informationnel, les experts nationaux ont fait des présentations sur l'état des lieux de l'environnement côtier et marin, des recherches réalisées et des programmes en cours de réalisation en la matière.

Il résulte des différentes communications que les problématiques sont transfrontalières, similaires et partagées dans l'espace sous régional. En effet, ces exposés ont dans l'ensemble montré la similitude du phénomène de l'érosion côtière dans les pays de la sous-région. Ce phénomène constitue une réelle menace sur l'environnement, la vie des populations, surtout des communautés des pêcheurs, la destruction des infrastructures économiques et du patrimoine social, culturel et historique.

Ainsi, les experts ont retenu les faits suivants : l'érosion côtière, la pollution, la surexploitation des ressources halieutiques, l'intrusion des eaux salines, la destruction des mangroves, l'élévation du niveau de la mer, les inondations.

Les participants ont clôturé la journée en poursuivant la réflexion sur les amendements des profils côtiers pays.

Le 2^{ème} jour, les groupes d'experts nationaux ont apporté des contributions aux profils préparés par les consultants. Constitués en trois groupes de travail mixte régional, les groupes ont identifié les actions prioritaires, les activités potentielles ainsi que les cas d'études.

Trois actions prioritaires ont été retenues :

1. Formation-renforcement des capacités-instruments et équipements ;
2. Pollution-érosion- observations - inondations-mangroves- intrusions d'eaux salines ;
3. Ressources halieutiques -législations à harmoniser - centre régional de données.

Dans cet élan, les activités potentielles retenues sont les suivantes :

1. Mise en place d'une plateforme régionale de concertation des experts ;
2. Création d'un système régional de formation et de renforcement de capacités techniques ;
3. Création d'un centre régional de formation en sciences océaniques ;
4. Création d'un système régional de suivi et de collecte de données (stations équipées et bases de données) ;
5. Création d'un système régional d'alerte (pollution, inondation...) ;
6. Mise en œuvre d'une approche de protection contre les érosions ;
7. Production d'un atlas numérique régional de vulnérabilité côtière ;
8. Réalisation d'un système régional de surveillance et suivi de la biodiversité côtière et océanographique (ex reboisement de la mangrove) ;
9. Mise en place des activités alternatives en faveur des communautés (Création des zones de mise en défens avec relocalisation des communautés, sensibilisation et prise de décision au niveau réglementaire, bonne gestion des eaux usées et des déchets).

Les participants ont été informés par les experts de la Guinée Equatoriale et de la RDC de la proposition de création d'un Centre régional de Formation en Sciences Océaniques en Guinée Équatoriale. Ils ont encouragé l'initiative et souhaité sa mise en œuvre rapide.

Les experts nationaux ont été invités à présenter les cas d'étude ci-après :

Pour le Cameroun

Elaboration d'une stratégie de création des zones marines protégées, site : entre les embouchures de la Dibamba et du Ntem.

Pour le Congo

Évaluation de l'activité de pêche maritime à Pointe-Noire.

Pour la RDC

Amélioration du système de collecte des données (bouées automatiques) et lutte anti érosive à Muanda.

Pour le Gabon

Lutte contre l'érosion côtière dans l'estuaire du Komo et contre la submersion marine à l'île Mandji (Instrumentation)

Pour la Guinée Equatoriale

Restauration des habitats côtiers de URECA pour la protection des tortues marines et analyse diagnostique des côtes de la Guinée équatoriale pour sa bonne planification.

Pour l'Angola

Etude pour la création et l'adaptation contre la variation des marées dans la PORTO Amboim et reforestation des écosystèmes de mangroves dans les estuaires des rivières Kwanza, Chiloango, et les lagunes Mussulo et la province de Zaire

Pour Sao Tomé et Principe

L'érosion côtière sur tout le périmètre du pays.

De même, les experts ont été invités à identifier les institutions impliquées dans la problématique de la vulnérabilité côtière, à savoir :

- Gouvernements des pays d'Afrique centrale ;
- Commission Océanographique Intergouvernementale (COI)+Points focaux nationaux)
- CEEAC
- CEMAC
- IRD
- AIEA
- RAPAC
- Universités et instituts de recherche
- Commission du Golfe de Guinée.

Au niveau des conventions, il a été identifié :

- Convention sur le droit de la mer
- Convention d'Abidjan
- Convention sur la diversité biologique
- Code communautaire de la marine marchande
- Convention de Ramsar sur les zones humides
- Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- etc.

DEVELOPPEMENT DES CAPACITES

Les domaines ci-après ont été identifiés :

- Evaluation des stocks halieutiques ;
- Gestion et aménagement des espaces marins et côtiers ;
- Cartographie des fonds marins et côtiers ;
- Ecologie marine tropicale ;
- Economie bleue ;
- Compilation, gestion et traitement des données de biodiversités marines et d'océanographie ;
- Formation technique en acquisition des données océaniques,
- Formation sur les applications de l'océanographie opérationnelle ;
- Formation en droit de la mer ;
- Formation sur l'ingénierie marine ;
- Formation sur la gestion des déchets ;
- Formation sur le droit de l'environnement marin ;
- Formation sur l'écotoxicologie marine ;
- Formation sur l'administration et la gestion des projets ;
- Formation sur la sûreté et la sécurité maritime

Au 3^{ème} jour, les participants ont effectué dans la matinée une visite de terrain sur le site de la Sablière localisé au nord de Libreville. Les délégués ont pu observer in situ la dynamique de l'érosion côtière et son impact sur l'environnement côtier, la spéculation foncière et l'exploitation des carrières de sable. Ils ont remercié les collègues gabonais qui ont animé l'excursion.

Dans l'après-midi, les experts ont finalisé le travail restant relatif aux cas d'étude et au développement des capacités.

Un délégué de la CEEAC a édifié les participants sur la réforme en cours au sein de cette institution qui devrait prendre en compte les questions d'environnement marin et côtier dans leurs programmes à venir.

Au terme de cet atelier, les participants ont vivement remercié les conférenciers de la COI UNESCO pour l'organisation des débats qui ont abouti à des conclusions pertinentes. Aussi, ont-ils souhaité que les conclusions tirées de cet atelier de Libreville puissent relancer les activités de recherche et de mise en œuvre des projets et programmes communs dans le cadre de l'économie bleue.

En outre, les participants ont émis des recommandations à l'endroit des gouvernements des pays de la sous-région et de la COI de l'UNESCO :

1. Mettre en place des mécanismes et des politiques fiables en vue de mener les actions concrètes visant à créer et renforcer les capacités institutionnelles dédiées aux sciences océaniques ;
2. Renforcer les ressources humaines par la formation et la mobilité des experts de la sous-région ;
3. Créer les mécanismes de financement pour l'exécution des programmes scientifiques sur la vulnérabilité côtière dans la sous-région ;
4. Mettre en place des mécanismes d'implication des organismes sous régionaux dans le suivi et financement des programmes de recherche dans la sous-région ;
5. Renforcer la coopération multilatérale et bilatérale avec les pays et institutions détenteurs des technologies et équipements de recherches scientifiques marines afin de faciliter leurs acquisitions ;

Enfin, ils ont exprimé leur profonde gratitude aux autorités gabonaises et en particulier à Son Excellence ALI BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise.

Fait à Libreville, le 7 Novembre 2019

LES PARTICIPANTS